

Règles de circulation pour les cyclistes

Le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir la sécurité de chacun, les cyclistes doivent respecter un certain nombre de règles, en ville ou hors agglomération ; de jour, comme de nuit.

Conseils pour circuler

Rouler à vélo vous expose à un risque d'accident important, notamment lorsque vous êtes amenés à vous déplacer directement sur la chaussée, aux côtés des véhicules motorisés. Afin de garantir votre sécurité, nous vous invitons à vous rendre visible en toutes circonstances afin de réduire ces risques.

Rouler à vélo en ville

- ◆ Il est interdit de circuler avec un téléphone dans la main ou avec tout autre dispositif susceptible d'émettre du son (oreillettes, casques de musiques...);
- ◆ En ville, les cyclistes doivent emprunter les pistes ou les bandes cyclables qui leur sont dédiées et circuler du côté droit lorsqu'ils sont face à la route. Si la chaussée est bordée de chaque côté par l'une de ces voies réservées, les utilisateurs doivent emprunter celle ouverte à droite de la route, dans le sens de la circulation et respecter les feux de signalisations réglant la traversée des routes ;
- ◆ Seuls les enfants de moins de huit ans

sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons ;

- ◆ Les cyclistes sont autorisés à rouler sur les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30, sauf dispositions contraaires pouvant être prises par les autorités municipales ;
- ◆ Les vélos doivent être stationnés aux emplacements indiqués ou bien sur la chaussée.

Rouler à vélo hors agglomération

- ◆ Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons ;
- ◆ Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment ;
- ◆ Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer ;
- ◆ Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne ;
- ◆ Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

Être visible à vélo

Afin d'être vu de tous, voici quelques conseils :

- ◆ préférez les vêtements de couleurs claires ou mieux, équipés d'un dispositif rétro-réfléchissant que vous puissiez porter par tous les temps ;
- ◆ lorsque vous tournez, n'oubliez pas de tendre votre bras dans la direction que vous souhaitez prendre. Si vous devez vous arrêter, levez votre bras vers le haut. Apprendre à se signaler correctement, c'est aussi se rendre visible.

En cas de conditions météorologiques défavorables, redoublez de prudence et vérifiez votre équipement. Si vous ne portez pas de gilet jaune (gilet de haute visibilité) et de casque, pensez à vous en fournir.

Hors agglomération, il est obligatoire de porter un gilet jaune rétro-réfléchissant la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Toutefois, il est recommandé d'en porter un en toute circonstance, y compris en ville et en plein jour.

N'oubliez pas ! Les cyclistes sont tenus de respecter le code de la route pour leur sécurité et celle des autres.

Les panneaux de signalisation à connaître à vélo.



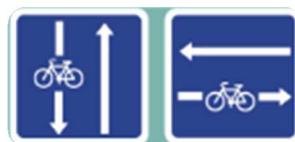
Accès interdit aux cycles



Piste ou bande conseillée et réservée aux cycles



Piste ou bande obligatoire pour les cycles



Voie à double sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules.



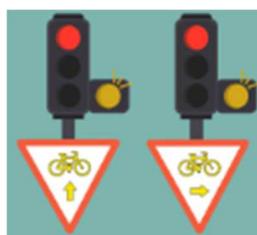
Zone de rencontre : priorité aux piétons ; double sens cyclable.



Voie verte réservée aux piétons, aux cavaliers et aux véhicules non motorisés.



Voie réservée aux transports en commun et autorisée et aux cycles



Tout droit ou tourne à droite :

Autorisation de dépasser le feu rouge en cédant le passage aux piétons et aux véhicules qui bénéficient du feu vert.